

Le Stella Maris

Mai n° 9

St Augustin
La Grande Motte
04 67 56 54 20

St Pierre-St Etienne
Palavas-Villeneuve
04 67 68 00 30/04 67 69 47 02

St-Sixte II
Pérols- Carnon
04 67 50 00 11

De Pâques ... à Pentecôte...

La Pâque inclut la Pentecôte et c'est pour cela que St Jean, pour dire la mort du Christ, utilise une expression particulière : non pas « il expira » mais « il transmet l'Esprit ». Cet Esprit qui habite le Christ, doit passer dans les disciples pour les animer eux aussi ; cette transmission donne naissance à une créature nouvelle. Le don de l'Esprit Saint est ainsi fruit de la Pâque.

L'Esprit ? Mais qui est-il donc cet Esprit de Dieu qu'on dit le plus intime en nous et qui pourtant est la "personne" la plus inconnue en Dieu ? Du Fils nous pouvons imaginer le visage d'homme et du Père, l'amour paternel et maternel tel que nous l'a révélé Jésus.

L'Esprit, lui, n'a pas de susceptible d'évoquer une toutes les langues, son nom emprunté aux phénomènes respiration.

Il n'est pas pour autant un impersonnel et diffus le considérer. L'Esprit Saint autre défenseur, un soutien, personne vivante et bien

Les chrétiens prient le Père, aiment contempler le Fils dans son humanité, mais beaucoup s'en tiennent là; ils n'éprouvent pas spontanément le besoin de pousser plus loin, jusqu'à l'Esprit, et, si son nom vient à leur pensée, il ne les invite pas au dialogue, tellement l'Esprit paraît incompréhensible, inapprochable.

Pour répondre à la question : qui est l'Esprit Saint ? Il faut revenir à la parole de Jésus : **« Le vent souffle où il veut, et sa voix tu l'entends mais tu ne sais d'où il vient ni où il va »**

C'est parce que la première communauté chrétienne est rassemblée et prie, que l'Esprit vient sur eux tous pour les embraser et les disperser aux quatre coins de la terre.

Aujourd'hui encore les chrétiens se réunissent, prient, partagent le pain, écoutent la parole de Dieu ; et aujourd'hui encore, l'Esprit les dispersent vers leurs lieux de vie, dans les écoles, les familles, les villes pour vivre et témoigner de cette Bonne Nouvelle au milieu de ce monde que Dieu aime. Dans ce temps qui précède la Pentecôte, invoquons-le souvent : « Viens Esprit Saint, pénètre nos cœurs ! qu'ils soient brûlés au feu de ton amour !



visage ni même de nom figure humaine. Dans est un nom commun, naturels du vent et de la

dynamisme vague, comme certains voudraient est à la suite de Jésus, un une aide, une consolation, réelle : Il est Dieu.

Antoine Aiello, diacre.

Le mois de Mai est consacré à la Vierge Marie, invoquons-la par cette prière :

Ô Marie, tu étais au Cénacle, quand l'Église a commencé,

Quand l'Esprit vous a brûlé le cœur à toi et aux apôtres.

Tu es toujours là, Toi qu'on nomme justement la Mère de l'Église.

Nous sommes tes enfants: Protège-nous, aide-nous à grandir dans la foi et l'amour.

Fais de nous des amis de Dieu et montre-nous le chemin de la sainteté.

Jules Beaulac

Réflexion sur la vertu.

Pendant des siècles la pratique des vertus morales fut légitimée par une référence transcendante : je suis vertueux parce que je fonde ma rectitude sur des valeurs auxquelles j'adhère à cause de ma foi. Je sais pourquoi je suis honnête, loyal et juste : je sais où est le bien, je sais qui est le Bien, sa source, son but. Les valeurs qui fondent ma pratique des vertus trouvent en Dieu leur origine et leur justification. Ma maison est bâtie sur le Seigneur, mon roc et mon rempart, comme disent les psaumes. Elle est donc solidement établie.

Dans une société laïcisée où n'existe plus de référence transcendante, où chercher l'origine des vertus, comment les fonder et pourquoi les pratiquer ? Si je ne sais plus où se trouve la source du bien, si le bien devient un impératif relatif, pourquoi m'escrimer à être vertueux ? La vertu n'est plus qu'une opinion incertaine, une option relative. Comment organiser une vie morale commune dans une société sans repères ou aux valeurs contradictoires ? Voilà comment une république bâtie sur le sable s'enfoncé inexorablement dans une sorte de marécage moral où tout se fond dans un magma glauque où règne en même temps tout et son contraire.

L'arsenal juridique hypertrophié, sensé assurer la moralité publique, prolifère à un point que le droit s'étouffe lui-même et n'a plus aucune efficacité : le procès fait à l'Etat il y a quelques semaines concernant son incapacité à assurer la protection d'une fillette contre ses parents-bourreaux est particulièrement significatif : on a eu beau sur-multiplier les structures de protection de l'enfance, il ne s'est trouvé personne pour sauver la petite Marina.

La vertu morale ne se décrète pas, elle est d'abord une pratique. Ce n'est pas parce que je me décris comme un honnête homme que je le suis vraiment, mais parce qu'au plan concret je règle mes impôts, que je ne laisse pas une dette impayée, que je ne fais de tort à personne dans mes activités économiques et sociales. Nos politiques n'ont toujours pas compris qu'il n'est jamais suffisant de décider d'être vertueux - on sait ce que le vertueux Robespierre a engendré - de proclamer des « valeurs républicaines ». Il faut aussi les fonder et en vivre réellement. Or, nul ne peut vivre vertueusement s'il ne croit au Bien et ne décide pas de lui faire produire ses fruits. Comment y parvenir dans une société qui ne croit plus en rien ?

ROBERT POINARD

CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II (7)

Décret sur le ministère et la vie des prêtres « Presbyterorum ordinis »

Promulgué le 7 décembre 1965 lors de la IX^e et dernière session du Concile, dans la suite et en dépendance de *Lumen Gentium* et de *Christus Dominus* (cf. *Stella Maris* N° 4 de décembre 2012 et N° 8 d'avril 2013), le Décret *Presbyterorum ordinis* (PO), a pour but non seulement de rappeler à tous une nouvelle fois « *l'excellence de l'ordre des prêtres dans l'Église* » (PO 1), mais encore cherche à mieux la définir et à la promouvoir. D'emblée et tout au long du document, c'est l'ordre **des prêtres** (au pluriel) qui est présenté et mis en valeur, et non pas la figure individuelle du prêtre.

Avant de traiter, en deux chapitres consécutifs, du ministère des prêtres, puis de la vie des prêtres (en cohérence logique avec son intitulé), le Décret commence dans un premier chapitre plus bref par situer le presbytérat dans la mission de l'Église, c'est-à-dire dans la suite de la mission du Christ, au service de la croissance de son Corps. « *Ayant envoyé les apôtres comme lui-même avait été envoyé par le Père, le Christ, par l'intermédiaire des apôtres, a fait participer à sa consécration et à sa mission les évêques qui sont les successeurs de ceux-ci et dont la fonction ministérielle a été transmise aux prêtres à un degré subordonné, de façon à ce que ceux-ci, établis dans l'ordre du presbytérat, soient les coopérateurs de l'ordre épiscopal dans l'accomplissement de la mission apostolique confiée par le Christ.* » (PO 2).

Il est donc logique, dans le chapitre II, que les fonctions des prêtres se déclinent sur le modèle de celles des évêques : **1) annonce de l'Évangile et enseignement, 2) sanctification par la prière et la célébration des sacrements, 3) gouvernement, autorité et rassemblement.** Dans PO 5, on peut relever la place éminente accordée à l'Eucharistie : « *Quant aux autres sacrements et à tous les ministères ecclésiaux et aux œuvres d'apostolat, ils sont étroitement liés à l'Eucharistie et ordonnés à elle. (...) L'Eucharistie apparaît comme la source et le sommet de toute l'évangélisation (...). L'assemblée eucharistique est donc le centre de la communauté des fidèles à laquelle préside le prêtre.* » Et encore : « *Aucune communauté chrétienne ne s'édifie si elle n'a pas sa racine et son centre dans la célébration de la très sainte Eucharistie.* » (PO 6).

À noter aussi le dernier paragraphe de PO 6 : « *En construisant une communauté chrétienne, les prêtres ne sont jamais au service d'une idéologie ou d'une faction humaines, mais, en tant que hérauts de l'Évangile et pasteurs de l'Église, ils s'adonnent à leur travail pour obtenir la croissance spirituelle du Corps du Christ.* »

Après quoi sont évoquées les **relations des prêtres avec les évêques et avec les autres prêtres** : « *Aucun prêtre n'est en état d'accomplir convenablement sa mission isolément et en quelque sorte individuellement, mais seulement en unissant ses forces à celles des autres prêtres, sous la conduite de ceux qui président à l'Église.* » (PO 7) Sans oublier les **relations prêtres-laïcs** : « *Les prêtres doivent sincèrement reconnaître et promouvoir la dignité des laïcs et la part propre qu'ils prennent dans la mission de l'Église. (...) Les prêtres sont placés au milieu des laïcs pour les conduire tous à l'unité dans l'amour (...). Il leur appartient donc de faire s'accorder les diverses opinions de telle sorte que personne ne se sente étranger dans la communauté des fidèles. (...) Les fidèles, pour leur part, doivent être conscients de leurs obligations envers leurs prêtres, et entourer d'un amour filial ceux qui sont leurs pasteurs et leurs pères.* » (PO 9).

Pour rester bref, le chapitre III sur la vie des prêtres ne sera pas développé ici. Signalons juste l'insistance sur la vocation des prêtres à la perfection et à la sainteté qui doit se réaliser non pas en dehors mais bien à travers les activités de leur ministère (PO 12-14). Mentionnons aussi le rappel de ces exigences spirituelles particulières dans la vie du prêtre que sont l'obéissance, le célibat dans la chasteté et une certaine pauvreté.

Pour conclure, nous reprenons volontiers cette exhortation finale (en PO 22) : « *Les prêtres se souviendront que dans l'accomplissement de leurs activités ils ne sont jamais seuls, mais qu'ils peuvent s'appuyer sur la force toute-puissante de Dieu ; et dans leur foi au Christ, qui les a appelés à participer à son sacerdoce, ils s'adonneront en toute confiance à leur ministère, sachant que Dieu a la puissance d'augmenter en eux la charité. Ils se souviendront qu'ils ont pour compagnons leurs frères dans le sacerdoce, bien plus, les fidèles du monde entier.* »

Abbé Lionel ROBIN

Calendrier du mois de Mai

Mercredi 1^{er} Mai : Fête de St Joseph, travailleur.10H30 Messe à St Joseph de Montrouge à Puimisson

Vendredi 3 Mai : 9H30 CPP et 11H30 Conseil économique à La Grande Motte.

Samedi 4 Mai : 14H30-17H30 Préparation à la confirmation adulte à la Villa Maguelone.

Lundi 6 Mai : 19H CPP et 20H30 Conseil économique de St Sixte II à Carnon.

Mardi 7 Mai : 15H Assemblée de prière à La Martégale à Pérols.

15H15 Messe et Sacrement des malades à St Louis du Golfe à La Grande Motte.

Mercredi 8 Mai Fête de la Victoire **10H** Messe à Palavas **et** à Villeneuve.

11H Réunion des prêtres et des diacres.

18H30 Messe de l'Ascension à Pérols et Villeneuve.

Jeudi 9 Mai : Ascension Messe à **9H30** à Carnon ;**11H** à La Grande Motte et Palavas.

Vendredi 10 Mai : 14H30 MCR à La Grande Motte.

Samedi 11 Mai : 11H Profession de foi des 6^e des paroisses Stella Maris à La Grande Motte.

Mardi 14 Mai : 17H Messe à Mathilde Laurent à Villeneuve.

18H CPP et 19H30 Conseil économique de St Pierre-St Etienne à Villeneuve.

Mercredi 15 Mai : 9H30-16H Retraite 1^{er} communion à La Grande Motte.

15H Messe à La Grande Motte.

18H Réunion des paroissiens de Carnon à la salle paroissiale.

Vendredi 17 Mai : 14H30-16H Service évangélique des malades (particulier et équipe) à Ste Florence à Palavas.

Dimanche 19 Mai : Pentecôte.18H Confirmation diocésaine.

Mardi 21 Mai : 12H Messe à l'Institut St Pierre.

Samedi 25 et Dimanche 26 Mai: Fête du nautisme (mousses et moussaillons) à Palavas
Week-end du brevet d'éclaireur de tribu.

Samedi 25 Mai : 10H-12H AEP St Sixte aux Pénitents.

17H30-21H30 Rencontre aumônerie Villeneuve.

Mardi 28 Mai : 15H Messe à La Martégale à Pérols.

Jeudi 30 Mai : Rassemblement régional des équipes du Rosaire à Palavas.

Vendredi 31 Mai : Fête de la Visitation de la Vierge Marie

Samedi 1^{er} Juin : 11H30-15H Réunion des CPPs des paroisses Stella Maris à Carnon.

Si vous êtes soumis à l'ISF vous bénéficiez d'une déduction d'impôt de 75% en donnant à la fondation nationale pour le clergé, qui le reversera au diocèse de Montpellier pour financer les cotisations sociales pour les prêtres et séminaristes. Vous pouvez retirer un tract d'information au fond des églises

MESSES POUR LE MOIS DE MAI

Jours Villages	6 ^e Dim de PAQUES		7 ^e Dim de PAQUES		PENTECOTE		TRINITE		ASCENSION	
	Sam 4	Dim 5	Sam 11	Dim 12	Sam 18	Dim 19	Sam 25	Dim 26	Mer 8	Jeu 9
LA GDE MOTTE	17h00 HD	11h00 HD	17h00 AH	11h00 LR	17h00 LR	11h00 1 ^e com	17h00 AH	11h00 AH		11h00 AH
PEROLS	18h30 HD		18h30 AH		18h30 1 ^e com		18h30 CD		18H30 HD	
CARNON		9h30 LR		9h30 AH		9h30 LR		9h30 1 ^e com		9h30 HD
PALAVAS		11h00 CD		11h00 HD		11h00 AH		11h00 1 ^e com		11h00 HD
VILLENEUVE	18h30 CD		18h30 LR		18h30 CD		18h30 1 ^e com		18H30 AH	

Attention : Fête le **1^e Mai** de St Joseph à 10H30 à Puimisson à St Joseph de Montrouge.
Vendredi **3 Mai** Fêtes des Sts Apôtres Philippe et Jacques.



A l'occasion du **8 Mai** : Messe à 10H à Palavas avec LR et à 10H à Villeneuve avec HD.
Pour l'**Ascension**, pas de messe anticipée le mercredi 8 à 17H à La Grande Motte.
Samedi **11 Mai** : Profession de foi, à 11H à La Grande Motte.
Mardi **14 Mai** : Fête de la St Matthias, apôtre.
Vendredi **31 Mai** : Fête de la Visitation de la Vierge Marie.
1^ecom : célébration de première communion dans le lieu indiqué